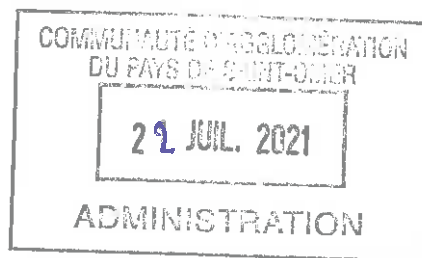


DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Pôle Aménagement et Développement Territorial



Direction du
Développement, de
l'Aménagement et de
l'Environnement

Service Développement
Territorial

Dossier suivi par :

FAIVRE-PICON Fanny

Tél : 03 21 21 91 58
faivre.picon.fanny
@pasdecals.fr



Monsieur Joël DUQUENOY
Président de la Communauté
d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
2 rue Albert Camus
CS 20079
62968 LONGUENESSE Cedex

Vos réf. Votre courrier du 18 juin 2021
Nos réf. DDAE/SDT/U – AC/LCT/FFP – AF_20210621_70385
Objet : Avis du Département – Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pôle territorial de Longuenesse – Modification n°4

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 18 juin 2021, vous avez adressé au Département, pour avis, les documents concernant la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pôle territorial de Longuenesse sur les communes de Longuenesse et Helfaut.

Pour la commune de Longuenesse, afin d'engager une opération de renouvellement urbain à vocation d'habitat, la procédure vise à :

- modifier le zonage d'une parcelle pour transformer une zone UH (à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif) en une zone UDa2 (zone urbaine mixte) ;
- modifier et créer une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;
- modifier le règlement écrit.

Pour la commune d'Helfaut, la procédure vise à modifier le phasage d'une OAP.

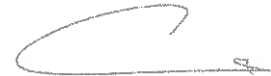
Le phasage initial du projet favorisait la logique de densification dans la trame urbaine contre celle de l'étalement urbain. En modifiant l'ordre de réalisation, l'urbanisation en extension urbaine devient l'option prioritaire ce qui n'est pas en accord avec les objectifs de réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels.

Il convient également de noter que l'aménagement des sites, et plus particulièrement le site 3, posent des questions de sécurité pour l'accès aux routes départementales.

Je vous informe que ce projet n'appelle pas d'autres remarques de la part du Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

ARRAS, le
19/07/2021
Pour le PRÉSIDENT DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL,



Signé électroniquement par
Arnaud CURDY, par délégation de Jean-
Luc DEHUYSSER
Directeur du développement, de
l'aménagement et de l'environnement